

Conditions générales concernant la formation

Inscription définitive aux cours OACP

Ce document constitue une confirmation de votre inscription qui deviendra effective sous réserve du paiement effectué dans le délai imparti. Si votre paiement ne nous parvenait pas dans le délai fixé, nous attribuerons la place à une autre personne. Par le règlement de la finance de cours, vous déclarez avoir lu les conditions générales concernant les cours OACP, vous les acceptez et vous vous inscrivez définitivement à la formation susmentionnée.

Modification et annulation d'inscription

Tout déplacement de date de cours entraîne une charge pour le secrétariat que nous facturons CHF 40.-. Toute annulation de participation doit nous parvenir par écrit (courrier, Email, fax).

Sauf cas de force majeure, dûment justifié auprès de la direction du CFR, le retrait de l'inscription de la part du client entraîne pour celui-ci des frais d'annulation:

Annulation jusqu'à 30 jours avant le début du cours: remboursement à 70 %;

Annulation durant la période d'un mois et jusqu'à 15 jours avant le début des cours: remboursement à 50 %;

Annulation durant les derniers 15 jours avant le début du cours ou après le début de celui-ci: aucun remboursement possible;

Aucun remboursement de la finance n'est possible en raison d'une arrivée tardive.

Annulation du cours

Afin d'assurer un bon déroulement des cours le nombre maximum à 12 participants a été fixé par la direction du centre. Si le nombre des participants est inférieur à 6, le CFR annule le cours.

Le CFR prévient les personnes inscrites dans les meilleurs délais et ils trouveront ensemble une solution de remplacement.

Le remboursement des montants de cours déjà versés pourra être envisagé.

Modifications des programmes et des prix

La direction du CFR se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

Matériel personnel

Afin de garantir votre sécurité personnelle, nous vous demandons de venir aux cours consacrés aux thèmes des lacunes techniques, de l'arrimage, manutention et répartition du chargement avec vos chaussures de sécurités, des gants de protection et d'un gilet de sécurité.

Le centre CFR décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une mauvaise manipulation des divers outils et matériaux mis à disposition des apprenants pendant les cours. Toute personne ne répondant pas aux garanties de sécurité citée ci-dessus se verra refuser l'accès de la formation.

Assurances

Le CFR décline toute responsabilité pour les éventuels dommages (accident, vol ou perte d'objets personnels) que vous pourriez subir dans l'enceinte du CFR. Des casiers que l'on peut fermer à clé sont disponibles au secrétariat.

Vous effectuez ce cours sous votre entière responsabilité.

Attestation (formation continue OACP)

Une attestation de suivi de cours est délivrée uniquement aux personnes ayant participé à la durée totale du cours et dont la finance d'inscription a été entièrement réglée.

Réclamations

Les réclamations dûment motivées doivent être adressées à la direction du CFR, case postale 116, 1073 Savigny. En cas de litige, le for juridique se situe à Lausanne.

*Le Centre de formation routière de Savigny SA est certifié EduQua,
certificat suisse de qualité pour les institutions de formation continue*